

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 3 Juin 1875

Ainsi que nous l'avons appris à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, la commission des Trente veut modifier le projet de loi relatif aux pouvoirs publics. D'après ce projet, le Sénat et la Chambre des députés ne peuvent être convoqués de nouveau, quand leur session annuelle est terminée, que par décret du Président de la République, ou bien en vertu d'une demande signée par la moitié plus un des députés et des sénateurs.

On nous écrit que le gouvernement insistera pour le maintien de son projet. La permanence des assemblées serait, à ses yeux, un déplorable système. Si les dépositaires du pouvoir exécutif sont quelquefois soupçonnés de visées ambitieuses et autoritaires, il serait encore plus dangereux, dans l'opinion des membres du cabinet, pour la prospérité des affaires et pour le calme des esprits, de voir les assemblées prolonger indéfiniment les débats politiques.

Nous avons dit, d'après nos informations télégraphiques, qu'il était question d'un terme moyen qui concilierait les deux opinions. Ce terme moyen aurait été, en effet, proposé; mais nous croyons que le Gouvernement et la majorité de l'Assemblée veulent se tenir fermement sur le terrain du projet primitif.

Tous les journaux de Paris nous apportent le discours prononcé, dans la nuit de lundi à mardi, à la chambre des lords par lord Derby, ministre des affaires étrangères. Nous avons fait connaître avant-hier la portée de ce discours, par les termes de notre télégramme spécial. Les déclarations officielles sont de la plus haute importance, et elles prouvent que c'est à l'Angleterre que nous sommes redevables du maintien de la paix. Il est aujourd'hui hors de doute que l'Angleterre sort de son isolement et de sa longue indifférence.

Devant ce langage qu'on va lire en entier, et qui tombé de la tribune anglaise, a retenti dans toute l'Europe, comment n'admirerait-on pas ce gouvernement de la liberté et de la discussion, ce gouvernement parlementaire, qui permet aux nations de faire entendre leur voix, et qui les protège contre le despotisme d'un seul, véritable auteur des malheurs publics dans tous les pays?

Lord Derby répond qu'il comprend parfaitement la curiosité naturelle et légitime de ceux qui ont suivi la marche des affaires étrangères pendant les dernières semaines, et leur désir d'avoir des informations plus complètes. Le gouvernement ne

désire rien cacher de ce qu'il a fait; mais il est impossible de donner un récit exact sans divulguer les communications confidentielles, les vues et la politique des gouvernements étrangers, qui ne consentiraient jamais à de pareilles révélations; cette publication empêcherait que des informations de cette nature fussent communiquées, en pareil cas, aux diplomates anglais à l'avenir. Ainsi, la publication de la correspondance complète serait injuste envers les autres nations, tandis qu'une publication partielle et mutilée ne ferait qu'induire en erreur. Si l'on réfléchit que les causes du dissentiment étaient de nature à pouvoir se reproduire (quoiqu'il espère et croie qu'elles ne se reproduiront pas), il ne serait pas de l'intérêt de la paix européenne de donner une publicité plus grande aux détails du différend. La production de la correspondance n'est donc pas désirable.

Le public a cependant droit de savoir ce que le gouvernement a fait afin de ne pas se trouver engagé dans une politique qu'il ne pourrait sanctionner, ni approuver; il ne peut, du reste, ajouter que peu de chose à ce qui est déjà connu. On sait qu'il y a quelques semaines une inquiétude très-grave s'est produite, relativement aux relations entre la France et l'Allemagne. D'après le langage ouvertement tenu à Berlin par des personnes de la plus haute autorité, l'armée française était devenue une source de dangers pour l'Allemagne, attendu que le pied considérable sur lequel elle était mise démontrait la résolution de renouveler la guerre prochainement; on disait, en outre, que si l'intention existe d'attaquer l'Allemagne, cette dernière pourrait se croire appelée à porter le premier coup pour sa propre défense. On ajoutait que, bien que l'Allemagne ne désirât pas la guerre, il paraissait nécessaire que la France réduisît considérablement son armée pour assurer la paix. Ce langage fut répété ici par l'ambassadeur allemand, et cela avait causé naturellement une inquiétude et une anxiété extrêmes en France. Le gouvernement français désavoua immédiatement toute intention belliqueuse, et lord Derby accepta ce désaveu comme entièrement sincère; il ne croyait pas qu'aucun homme d'Etat en France eût en vue le renouvellement de la guerre.

Mais, après ses malheurs et l'humiliation qu'elle avait éprouvée, il était très-naturel que la France désirât avoir une armée qui non-seulement lui donnât de l'autorité à l'intérieur, mais lui acquit en Europe l'influence à laquelle elle se croyait avoir de justes droits. Une des difficultés était que les Français paraissaient incapables de concevoir que les appréhensions de l'Allemagne fussent vraies et sincères; ils regardaient ces représentations comme un prétexte pour une nouvelle guerre.

Le gouvernement anglais crut qu'il y avait de part et d'autre un malentendu qui pourrait amener les conséquences les plus graves, puisqu'il pouvait se faire que l'Allemagne demandât tout d'abord formellement à la France de discontinuer ses armements; et il eût été très-difficile d'accepter cette exigence.

Il était évident que les hommes d'Etat français, ne voyant dans l'attitude de l'Allemagne qu'un prétexte de guerre, eussent été naturellement disposés, non pas à diminuer leur armement, mais à accélérer leurs préparatifs, confirmant ainsi les soupçons de l'Allemagne et compliquant la situation. Il parut donc au gouvernement anglais que l'on pouvait faire beaucoup de bien en calmant paisiblement, et sans ostentation, les appréhensions des deux côtés. En effet, lorsque deux grandes nations sont décidées à se brouiller, il est difficile, sinon impossible, pour leurs voisins, de les empêcher; mais lorsque le sentiment qui existe est moins une pensée hostile qu'une méfiance ex-

trême et mutuelle, alors il y a possibilité pour un tiers parti d'interposer ses bons offices.

Le gouvernement anglais ne croyait pas que la France eût l'intention de renouveler la guerre; il ne croyait pas non plus que l'Allemagne fit un acte qui répugnât autant au sentiment de l'Europe que celui de se précipiter sans provocation dans des hostilités pour achever la destruction de son ancien ennemi. Le gouvernement russe, sincèrement désireux de maintenir la paix, envisagea la question sous le même point de vue, et la visite du czar à Berlin lui fournit une occasion propice pour faire des représentations de son côté et pour appuyer autant qu'il le fallait celles de l'Angleterre.

Le gouvernement anglais, ajoute lord Derby, a seulement accompli son devoir dans cette affaire. Le résultat a été obtenu sans sacrifices, soit pour le présent, soit pour l'avenir, en ce qui concerne l'Angleterre. Le gouvernement n'a pris aucun engagement; il n'a donné aucun gage; et, s'il donnait sa démission demain, il ne léguerait aucun embarras à ses successeurs, qui ne seraient nullement liés par ce qui a été fait. La politique de non-intervention est sans doute celle à laquelle incline le plus le peuple anglais; mais cela ne veut pas dire une politique d'isolement ou d'indifférence. Cela ne veut pas dire que l'Angleterre pourrait être indifférente au maintien de la paix en Europe. (Vifs applaudissements).

La réunion du centre droit s'est prononcée en faveur du scrutin de liste. Nons empruntons au compte-rendu de la séance les opinions présentées par MM. de Lamberterie et Limayrac.

M. de Lamberterie, en abordant la discussion de la question, commence par exprimer le vœu instant que le gouvernement ne provoque pas sur ce point une question de cabinet.

En ce qui concerne le fond du débat, l'orateur croit qu'avant de se prononcer il sera nécessaire de procéder à une enquête et de comparer ensemble le résultat probable des deux modes de scrutin.

Il est évident, en effet, que dans un certain nombre de départements, et notamment dans celui auquel l'orateur appartient, le scrutin de liste serait favorable aux intérêts du parti conservateur.

Dans tous les cas, il semble qu'une conciliation pourrait facilement s'opérer sur le contre-projet déposé par M. de Jozon, et aux termes duquel tout département qui aurait plus de cinq députés à élire serait partagé en circonscriptions votant au scrutin de liste sur un nombre de députés de cinq au plus par circonscription.

En terminant, l'orateur insiste sur la nécessité d'une enquête; il sait que les préfets ont été consultés; mais il craint que leur avis n'ait été déterminé par des considérations étrangères à la véritable appréciation des chances électorales. L'opinion du ministre, qui s'était déjà prononcé en faveur du vote par arrondissement, a dû exercer sur eux d'autant plus d'influence que ce mode de suffrage est plus favorable à l'exercice de leur action personnelle.

M. Léopold Limayrac demande la parole à la suite du vote; il dit qu'il s'est abstenu parce que, selon lui, la question est des plus complexes et que son opinion n'est pas absolument formée sur les avantages comparatifs des deux modes de scrutin. Toutefois, à raison de cette incertitude même, il déclare qu'il n'hésitera pas à se ranger du côté de l'opinion soutenue par le gouvernement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 31 mai 1875.

L'ordre du jour a appelé la discussion d'une proposition ayant pour objet d'étendre l'application des décimes additionnels à divers droits de douanes, contributions indirectes et timbre, non augmentés depuis 1870. En matière fiscale, on ne perd rien pour attendre. Les cinq premiers articles ont été votés sans débats; mais l'article 6 nous a ramenés à la question vainement évitée et toujours renaissante de l'impôt du sel.

L'Assemblée s'est trouvée en présence d'un amendement de M. Guyot, demandant que le sel fût exempté de la nouvelle surtaxe.

M. Wolowski a fait observer qu'il ne s'agissait que d'une augmentation d'un centime et quart par livre, augmentation qui, en raison de la concurrence, n'aura pas même d'influence sur le prix payé par les consommateurs. Selon l'opinion plus ou moins fondée de M. Wolowski, ce sont les intermédiaires qui subiront cet impôt.

M. de Pompery, qui a pris ensuite la parole contre le projet, a parlé avec vigueur et a réussi à se faire écouter. Je suis, a-t-il dit, le représentant d'un département pauvre, et je plaide la cause des départements pauvres, qui sont les plus intéressés dans la question. Pour eux, la surtaxe sera très-lourde, d'autant qu'elle n'est, selon M. de Pompery, qu'un acheminement vers le rétablissement de l'ancien impôt qu'on n'ose proposer tout d'un coup; mais on y viendra.

M. Léon Say n'est point l'auteur du projet en discussion; il l'a trouvé et recueilli dans l'héritage de son prédécesseur au ministère des finances, l'honorable M. Mathieu-Bodet. Il l'a adopté avec regret et courage; la nécessité de chercher et créer des ressources ne saurait être éludée; les plus-values qu'on espère ne peuvent remplacer les impôts, d'avance elles ont leur emploi.

Tel est aussi l'avis de M. Mathieu-Bodet, qui a revendiqué sa part de responsabilité.

M. Testelin a parlé dans le même sens que MM. Guyot et de Pompery.

313 voix contre 237 ont repoussé, au scrutin public, l'amendement de M. Guyot. Le sel ne sera donc pas exempté de la surtaxe.

Séance du 4^{er} juin.

L'Assemblée a renouvelé son bureau, et a nommé le même président, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et les mêmes vice-présidents et secrétaires.

Revue des Journaux

France.

De toutes les questions qui intéressent notre réorganisation militaire, la plus grave, la plus urgente, celle qui attire le plus vivement l'attention des hommes spéciaux, est la question des sous-officiers.

Sur tous les autres points, les discussions sont vives, les avis contradictoires; ici l'opinion est unanime.

Sans cadres instruits, disciplinés, pénétrés de l'esprit militaire, il n'est pas d'armée.

Cette vérité, acceptée de tout temps comme un axiome, est aujourd'hui plus incontestable que jamais. Avec le combat dispersé, en effet,

les hommes ne sont plus dans la main de leurs officiers. Un bataillon en tirailleurs occupe plus d'un kilomètre, et les soldats éparpillés dans toutes les directions, abrités derrière des obstacles qui les dissimulent aux yeux, ne peuvent plus recevoir l'impulsion que de leurs sous-officiers.

Aussi, toutes les nations de l'Europe font-elles les plus grands sacrifices pour retevoir dans le rang ces serviteurs modestes et dévoués, dont l'influence est si décisive.

Malheureusement, l'industrie et le commerce offrent de tels avantages à ces jeunes gens intelligents, actifs, honnêtes, qu'il est difficile à l'Etat de soutenir la lutte, et de garder ses sous-officiers, lorsque le temps de service obligatoire est terminé.

En France, la question est particulièrement difficile : nous n'avons plus, hélas ! ce prestige de la victoire qui, avant la dernière guerre, attirait de nombreux volontaires. Aussi, dans tous les régiments, dans l'infanterie comme dans les autres armes, la situation est-elle la même, avouée hautement par nos officiers.

Le ministre de la guerre s'est naturellement préoccupé de cette question : l'Assemblée a voté une loi qui assure des emplois civils aux sous-officiers qui demeurent au service un certain nombre d'années. Cette mesure est malheureusement restée sans effet, et il suffit de parcourir les tableaux annexés à la loi pour en comprendre le motif. Ce n'est pas la perspective d'une place de cantonnier ou de facteur rural qui peut retenir sous les drapeaux des jeunes gens de vingt-cinq ans, auxquels l'industrie et le commerce offrent des emplois mieux rétribués.

On comptait beaucoup, pour former des cadres, sur la loi de recrutement qui a rendu le service obligatoire. Malheureusement, cette funeste institution du volontariat d'un an a détruit l'économie de la loi. Les douze mille volontaires admis chaque année à verser 1,500 francs privent l'armée d'une force réelle dont elle aurait un si pressant besoin.

Depuis cinq ans, en un mot, malgré tous les efforts du ministre de la guerre, il n'a pas été possible d'arriver à former des cadres, et pour montrer combien le mal est profond, il nous suffira de dire que le départ très-prochain de la classe 1870 nous enlèvera plus des deux tiers de nos sous-officiers.

La solution de ce difficile problème ferait plus pour notre réorganisation militaire que le vote de toutes les lois spéciales ; aussi est-ce avec une joie profonde que nous avons vu exprimer, dans le dernier numéro de l'excellent *Bulletin de la réunion des officiers*, une idée simple, vraiment pratique, sur laquelle il est indispensable d'attirer l'attention.

Nous reproduisons le passage important de l'article dont nous nous occupons :

Dans un mémoire adressé au ministre des finances, à la date du 12 septembre 1872, par un financier qui propose un système d'épargne à substituer au régime des pensions civiles, mémoire qui nous tombe sous les yeux, nous sommes très-frappés de lire les lignes suivantes :

« Il est hors de mon dessein et de ma compétence de traiter ici des questions militaires... Un officier général que j'entretenais de ces idées a été tout d'abord frappé comme d'un trait de lumière à l'égard de la situation des sous-officiers. La nouvelle loi militaire ne permettra pas de voir de vieux soldats, ni des sous-officiers, atteindre l'âge de la retraite, et l'on s'enquerra des moyens d'assurer le bon recrutement des cadres. Le moyen du livret individuel d'épargne, ouvert dès l'obtention du premier grade, serait séduisant et efficace. Tout sous-officier qui aurait servi quinze ans, dix ans peut-être, aurait des droits acquis à son livret, et ne se retirerait pas sans un pécule ou une dot. »

Sous cette forme, l'idée est manifestement incomplète et ne produirait pas ce que l'on en attend. Le livret d'épargne, ne pouvant être que très-modique, ne suffirait pas, même avec les intérêts, pour retenir les sous-officiers dans le rang.

Mais si, au lieu du livret d'épargne, on associe tous les hommes des cadres, si on les assure, si on fait participer ceux qui demeurent quinze ans sous les drapeaux à tous les bénéfices, aux plus-values provenant : 1° des intérêts accrus ; 2° de la retraite volontaire du plus grand nombre ; 3° de la mortalité ; 4° de la déchéance pour cause d'indignité, etc., alors on arrive à des résultats sérieux, on se trouve en présence de chiffres suffisants pour constituer de véritables pensions de retraite.

Il y a là une idée pratique que nous avons tenu à signaler, car elle peut nous conduire à cette solution vainement cherchée jusqu'ici et qui intéresse si vivement notre pays.

Informations

On annonce que l'empereur Alexandre, en quittant la résidence d'Ems, se rendra à Varsovie, où l'on fait déjà de grands préparatifs pour le recevoir. Il paraît que les fêtes dureront cinq jours, et que le personnel de son service militaire se composera de 24 généraux au lieu de 8, qui est le nombre voulu pour le service ordinaire. Cet appareil inaccoutumé ferait supposer que c'est à Varsovie qu'aurait lieu l'entrevue des empereurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne, et non à Ems, comme quelques-uns l'annoncent.

Le *Figaro* croit que cette entrevue serait destinée à compléter l'œuvre de pacification commencée à Berlin.

On sait que, depuis 1868, tous les diocèses catholiques (dans la Pologne russe) étaient soumis à l'autorité d'un synode institué à Saint-Petersbourg pour être l'intermédiaire entre Rome et les fidèles de la Pologne. Ce synode avait confisqué aux évêques à son profit non-seulement le droit de correspondre avec Rome, mais même toute leur autorité autonome dans l'administration de leurs diocèses. C'était le renoncement de toutes les lois de l'Eglise catholique, une sorte de schisme dans lequel on avait placé par force le clergé polonais, et il n'y avait pas à songer à un arrangement quelconque entre Saint-Petersbourg et Rome tant que le gouvernement russe s'obstinait à conserver ledit synode créé par un ukase.

Un correspondant de l'*Union* lui écrit de Pologne qu'un concordat serait arrêté entre le gouvernement russe et le Saint-Siège, lequel concordat garantirait à l'Eglise des avantages considérables.

Voici quels seraient ces avantages :
1° Chaque évêque administrera avec pleine autorité autonome son diocèse ;
2° Il correspondra directement avec Rome ;
3° L'ukase de 1868 est aboli ;
4° Les recours en appel des évêques ne seront plus adressés au synode, mais au métropolitain de Varsovie, qui les transmettra à Rome.

En retour de ces concessions, le Saint-Père consent à ce que le synode continue d'exister, mais sur d'autres bases. Il ne sera plus une instance supérieure pour les évêques et composé des fondés de pouvoir des chapitres qui s'arrogeaient le droit de commander à leurs pasteurs, mais une assemblée composée des délégués des évêques, et révocable à tout instant.

(Univers).

Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu dimanche dans la plupart des villes de France et de Belgique avec le plus vif éclat. Le général de Cissey, ministre de la guerre, avait transmis des ordres à tous les chefs de corps pour que dans les villes de garnison ils s'entendissent avec le clergé afin de rehausser par la présence des troupes et le concours de la musique militaire la solennité de la grande fête du Saint-Sacrement.

A Rouen, à Bordeaux, à Toulouse, à Amiens, les processions ont pu parcourir les principaux quartiers, et les autorités civiles et militaires figuraient dans le cortège. A Brest, la bénédiction a été donnée sur le cours d'Ajot, au bruit des salves d'artillerie tirées par les bâtiments sur rade.

A Paris, suivant l'usage, les processions n'ont généralement fait que le tour des églises des différentes paroisses. A Saint-Thomas-d'Aquin, malgré le fort vent qui régnait, la procession a pu se rendre dans le jardin avoisinant, où un magnifique reposoir avait été dressé.

A la Madeleine, la procession s'est avancée sous la colonnade, qui avait été tendue de velours rouge. Un reposoir s'élevait en face de la rue Tronchet, et la musique de la garde de Paris s'est plusieurs fois fait entendre avant la bénédiction solennelle. A Saint-Augustin, le grand portail était également tendu de velours rouge ; la foule se pressait sur le boulevard Malesherbes et a reçu la bénédiction du Saint-Sacrement dans le plus grand recueillement.

A Versailles, la procession sortie de la cathédrale s'est dirigée à travers la ville vers l'église Notre-Dame, pour revenir ensuite à Saint-Louis. Partout les tambours battaient aux champs et les troupes présentaient les armes.

La coutume de porter ainsi le Saint-Sacrement dans les lieux publics est, on le sait, très

ancienne et remonte au treizième siècle.

Ces processions ont donné lieu aux expositions solennelles du Saint-Sacrement, au culte et à l'adoration des fidèles. Mais, d'après les prescriptions du concile de Trente, ces expositions et les bénédictions qui les accompagnent ne doivent pas être répétées trop souvent, de peur que le respect ne diminue et que la piété ne se refroidisse. C'est pourquoi on ne doit l'exposer qu'aux jours marqués par l'Eglise.

Le concile d'Augsbourg, réuni en 1548, dispose en outre « qu'on ne doit faire les processions solennelles du Saint-Sacrement que selon les règles de l'Eglise et pour des causes graves, et qu'on retranchera tout ce qui est profane. »

Le concile de Cologne, réuni en 1549 ajoute qu'il faut en bannir tout ce qui n'est pas propre à exalter la dévotion.

Enfin saint Charles, dans le troisième concile de Milan, défend de porter le Saint-Sacrement sur le bord de la mer, sous prétexte de la tempête, ce qui s'applique également au cas d'un incendie. En effet, dit d'Héricourt dans son traité des lois ecclésiastiques, si la présence du corps de Jésus-Christ qui n'est point obligé de faire des miracles toutes les fois que les hommes en demandent, ne faisait point cesser la tempête ou l'incendie, cette circonstance pourrait diminuer le respect qu'on doit à l'eucharistie et devenir un sujet de raillerie pour les hérétiques et pour les impies.

ESPAGNE

On écrit de Madrid, au *Journal des Débats* :

Le général Echague a adressé à l'armée du centre, en résignant son commandement, une allocution datée du quartier-général de Valence. On y lit ce passage significatif : « J'ai pour successeur un général entendu, qui, avec les nombreux renforts qu'il amène, et que les exigences de la guerre n'ont pas sans doute permis de mettre à mes ordres, vous conduira sûrement à la victoire. » — C'est, en effet, les exigences de la guerre qui n'ont pas permis d'envoyer au général Echague les renforts qu'il demandait, et qui ont fait accepter avec empressement sa démission.

Un nouveau plan, recommandé, dit-on, par Cabrera, demandait un nouveau général qui en pût connaître à fond tous les détails, et personne n'a paru plus propre pour l'exécuter que le ministre de la guerre. Ce plan, qui, par parenthèse, a été connu, dit-on, des carlistes dans les vingt-quatre heures, grâce aux intelligences qu'ils ont dans la place, n'est pas, du moins dans son ensemble, extrêmement nouveau ; il consiste à porter la principale action dans le centre, et de là en Catalogne. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'inconvénients à parler d'une chose qui, comme le loup blanc, est connue de tout le monde, et que les nombreuses troupes se dirigeant vers le centre rendent on ne peut plus transparente.

Chronique locale

et méridionale.

MM. de Lamberterie, Limayrac et Pagès Dupont ont voté contre la surtaxe de l'impôt du sel. Nos autres représentants sont portés comme absents au moment du scrutin ; mais il n'est pas douteux que, s'ils eussent été présents, ils auraient émis un vote semblable à celui de leurs collègues.

Ce matin notre Lycée était en fête. On y célébrait la première Communion.

Mgr l'Evêque a présidé à cette cérémonie, et à l'issue de la Messe, a donné la Confirmation.

MM. Faurie et Bouillier, inspecteurs généraux de l'Université, les membres du Conseil d'administration et tous les fonctionnaires du Lycée assistaient à cette fête de famille dont nous ferons dans notre prochain numéro un compte-rendu plus complet.

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1875, s'ouvriront à Cahors, le 9 août prochain, sous la présidence de M. Cassaigneau, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Izarn et Arnault, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours pour l'admission dans le surnuméraire des postes vient d'avoir lieu à Toulouse : sur 146 candidats 85 ont été admis. Dans ce nombre figurent à un rang très honorable tous ceux de nos jeunes Cadurciens qui se sont présentés : ce sont MM. Dissès, Couzy, Delmas, Malbec et Tourrette.

MM. Bouillier et Faurie, inspecteurs généraux de l'Université, ont commencé lundi matin l'inspection du Lycée de Cahors.

M. le ministre de l'instruction publique vient de demander dans chaque département, qu'on lui fasse connaître la situation de toutes les écoles primaires, aussi bien quant à leur installation que pour tout ce qui concerne l'enseignement donné dans ces écoles.

La nouvelle répartition des légions de gendarmerie est aujourd'hui un fait accompli.

Le territoire du 17^e corps d'armée est divisé en deux légions : la 27^e, dont le chef-lieu est Toulouse, comprend les départements de la Haute-Garonne, du Gers et de l'Ariège ; la 28^e, dont le chef-lieu est Agen, comprend les départements de Lot-et-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne.

Une décision du 15 mai, fixée à 300 francs l'indemnité annuelle à payer aux aumôniers de garnison, titulaires ou auxiliaires, pour les couvrir de certaines menues dépenses auxquelles ils sont astreints pour la célébration du culte.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Opérations du mois de mai 1875.

107 versements. — (30 nouveaux dépôts)	17,373 f. 51
31 remboursements. — (6 pour solde)	7,909 66
Différence au profit des versements	9,463 f. 85
Versements antérieurs	283,790 13
Montant des dépôts au 31 mai	293,253 f. 98

Certifié exact :

Cahors, le 31 mai 1875.

Le Trésorier,

Signé : DELFOUR.

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU à Cahors.

La Fête-Dieu ramène, chaque année, dans l'Eglise catholique, la splendeur imposante de ses plus belles cérémonies, avec ses magnifiques et émouvantes processions. Pendant huit jours, elle déploie les pompes les plus éclatantes de son culte, pour proclamer la divinité de Jésus-Christ, pour célébrer le dogme fondamental du Christianisme, la présence réelle et mystérieuse du Divin Rédempteur dans le Sacrifice et le Sacrement Eucharistiques, renouvellement permanent du grand sacrifice du Calvaire.

Le premier Dimanche de la Solennité de la Fête-Dieu, il n'y a eu, à Cahors, d'après l'usage traditionnel, qu'une seule Procession, à laquelle ont pris part toutes les paroisses de la ville. Après une pluie calme et abondante, qui s'est prolongée pendant 24 heures et qui a été pour l'agriculture une féconde bénédiction, le ciel s'est éclairci dans la matinée de Dimanche : le Soleil a reparu et la journée a été délicieuse, surtout depuis midi jusqu'à la nuit. Sortie de la Cathédrale, à 4 heures du soir, après le chant des Vêpres, la Procession a commencé sa marche lente et majestueuse. Elle a entouré dans son parcours la principale partie méridionale de la paroisse de la Cathédrale. Favorisée par un temps des plus propices, elle s'est accomplie dans le plus grand ordre : elle a été des plus splendides et des plus édifiantes.

Dans l'ensemble et les détails de son organisation et de son défilé, la Procession offrait à peu près les mêmes caractères généraux, que celles des années précédentes. Les élèves des divers orphelinats, les jeunes filles de toutes les maisons d'éducation de notre cité, les religieuses

des différents ordres établis à Cahors, puis les confréries et les associations de filles et de femmes, formaient les premiers rangs et la première partie de la Procession. A leur suite s'avançaient les garçons de l'école primaire communale, les jeunes gens des divers établissements d'instruction primaire et d'instruction secondaire, puis les confréries et les associations d'hommes.

Dans la dernière partie de la Procession, marchaient d'abord les Religieux Capucins du Couvent de Cahors. Après eux défilaient les enfants de chœur et les Abbés du Grand Séminaire. MM. les Vicaires Généraux, les Chanoines, les Curés et la plupart des autres prêtres de la ville, tous revêtus de riches ornements, précédaient le saint Sacrement. Monseigneur l'Evêque, tenant en ses mains un radieux ostensor, où reposait la sainte Eucharistie, s'avancait sous un dais imposant, porté par des Diacres. Au milieu des rangs du clergé, un groupe de thuriféraires exécutaient leurs évolutions, offrant au Sauveur du Monde les parfums de l'encens, emblème éloquent de la prière. Tout près du dais, on voyait, dans leur plus belle tenue, les principaux représentants des autorités civiles et militaires, des diverses Administrations et des divers Corps qui ont leur résidence au chef-lieu du département : à leur tête, marchaient naturellement M. le Préfet du Lot et M. le Maire de Cahors. Quelques compagnies du 7^e régiment de ligne, les Pompiers de la ville, suivi du corps des Officiers, défilaient comme une garde d'honneur le long des derniers rangs de la Procession.

Au chant des hymnes sacrées s'unissaient les roulements des tambours, les mâles accents des clairons et les harmonieux accords de la musique de l'établissement des *Petits-Carmes*. Plus loin, des jeunes gens de l'école communale, dirigés par un de leurs maîtres, faisaient entendre des hymnes et des cantiques. Dans les rangs plus avancés de la Procession, un chœur de jeunes filles laissait aussi échapper leurs voix harmonieuses, pour célébrer les louanges du divin Rédempteur.

En partant de la Cathédrale, la Procession a suivi d'abord la rue St-Etienne, qui conduit sur les quais, en face de la croix de la mission; puis elle a parcouru, dans la direction du midi, le quai Henri IV et le quai Ségur, qui bordent et dominent en courbe gracieuse, sous de riants ombrages, la rivière du Lot. Longeant ensuite le bas de la ville et la promenade des platanes, elle a poursuivi sa marche, en remontant les boulevards.

C'est dans cette partie du parcours, que la Procession présentait son aspect le plus éclatant et le plus beau. C'est à partir des Boulevards qu'on pouvait suivre du regard ce magnifique défilé, avec ses croix, ses bannières et ses divers emblèmes religieux. C'est là surtout qu'on voyait stationner, des deux côtés, une immense foule d'assistants, calmes et recueillis. Les fenêtres et les balcons laissaient aussi apercevoir un très grand nombre de spectateurs.

Au bas des boulevards, un reposoir monumental avait été préparé par les soins de personnes pieuses. Il était à la fois gracieux, pittoresque et grandiose. Il se dressait majestueusement sur la terrasse élevée d'une maison : étincelant de fleurs et de lumières, il était surmonté d'une voute verdoyante, étoilée de roses, qui le couronnait, en forme de chapelle, comme d'un dôme céleste. On avait disposé, pour y monter, un immense escalier, à larges marches, couvertes de riches tapis : il était bordé d'un double rempart de verdure et de fleurs, formé de plantes vivantes, croissant dans des vases, artistement disposés sur des gradins. On y remarquait deux petits jets d'eau, qui semblaient s'élever de deux roches sauvages et retombaient en pluie fine sur la mousse qui les couvrait.

C'est cet escalier qu'a franchi Monseigneur l'Evêque, accompagné de quelques prêtres assistants, pour aller déposer le Dieu caché de l'Eucharistie sur le splendide reposoir qu'on lui avait préparé.

Le long de cet escalier, qui conduisait à ce nouveau Thabor, on voyait, échelonnée sur deux rangs, l'un à droite, l'autre à gauche, une légion de petites filles, vêtues de blanc, portant chacune une élégante corbeille, remplie de roses effeuillées. Ces jeunes enfants, à l'âme candide et au cœur pur, jetant des fleurs sur le passage du Sauveur, étaient ici l'image vivante des Esprits célestes et invisibles, qui forment le cortège du Roi de la Terre et des Cieux.

La procession avait alors suspendu sa marche. Quelques beaux chants ont été exécutés, en face du reposoir. C'est de là que Mgr l'Evêque

a donné la Bénédiction du Saint-Sacrement. Dans ce moment solennel, en présence de cette foule immense d'assistants, agenouillés, ou inclinés pour recevoir la bénédiction de l'Etre Infini, les âmes pures et croyantes ont dû ressentir cette douce émotion, dont la foi vive a le secret et éprouver ce tressaillement surnaturel, qui pénètre les cœurs d'un religieux respect.

La Procession a repris avec la même solennité sa marche imposante, en parcourant les Boulevards jusqu'au centre de la ville. Elle est rentrée à la Cathédrale par la rue de la Liberté, qui nous a paru briller aux premiers rangs, parmi les diverses parties du parcours, pour les tentures et les décorations qu'on avait placées sur la façade des maisons.

La vaste enceinte de la Cathédrale n'a pu contenir qu'une partie des assistants, qui avaient formé les rangs de la Procession. Les divers membres du Clergé remplissaient le sanctuaire. Les représentants des autorités occupaient des places réservées. Le grand autel rayonnait d'une étincelante illumination. Les voutes du Temple ont retenti de nouveaux chants et une dernière Bénédiction du Saint-Sacrement a été le couronnement des touchantes cérémonies de ce beau jour.

L'Abbé A. G.

Le gracieux spectacle, qu'offrait, dimanche dernier, le reposoir élevé par les soins de M^{me} Relhié, a inspiré les strophes suivantes que nous sommes heureux de reproduire :

AUX PETITS ANGES DU REPOSOIR.

Au milieu des fleurs, au printemps écloses,
Qui nous étalaient leurs fraîches couleurs,
Vous apparaissiez, enfants blancs et roses,
Plus beaux et plus purs, plus fleurs que ces fleurs.

Sur les verts gradins, sous les yeux des anges,
Vous serviez à Dieu de garde d'honneur,
Et vous lui jetiez, charmantes phalanges,
Les fleurs de la terre et l'encens du cœur.

Mais plus que ces fleurs, au printemps écloses,
Que flétrit trop tôt le soleil d'été,
Puissez-vous garder, enfants blancs et roses,
Et votre candeur et votre beauté !

31 mai 1875.

Une piquante anecdote du *Messenger du Midi* sur M. Belin, avocat lyonnais, de qui il a été question dans les récentes perquisitions faites à Lyon.

« M. Belin est le héros d'une anecdote devenue légendaire. Un jour, M. Belin fut désigné par le tribunal pour une enquête judiciaire. Le magistrat, ayant eu à traverser un pont sur le Rhône, se fit donner à son double passage, par le préposé, un reçu de ses quatre centimes, et, à la suite, il adressa un long Mémoire au Conseil d'Etat pour faire trancher la question de savoir « si un magistrat en fonctions devait payer le prix du passage sur un pont. » Le Conseil d'Etat « mit aux voix cette affaire importante » et donna gain de cause à M. Belin. La Compagnie des ponts du Rhône, condamnée à restituer les quatre centimes, exigea que cette restitution eût lieu par devant notaire. »

On lit dans le *Messenger de Toulouse* :

Vers huit heures et demie du soir, des individus venant de la Colonne sont passés sur le pont de l'Ecole vétérinaire, hurlant et vociférant des chansons obscènes. Malgré les justes et calmes observations des agents de police, les braillards ont continué de plus belle à chanter. Arrivés près de la statue de Riquet, ils ont fait demi-tour et ont redoublé leurs vociférations, afin de braver la police.

Sur les nouvelles observations des agents, l'un des individus, saisissant un sergent de ville par le collet de sa tunique, lui a adressé des injures.

Le sous-brigadier de police Chancelon a appréhendé alors l'insulteur, qui a opposé une vigoureuse résistance. Ses camarades ont donné le signal de l'attaque pour faire relâcher le prisonnier.

Plusieurs sergents de ville sont intervenus et la bagarre a commencé. Les agents de police se sont emparés de sept individus et les ont conduits de vive force au Capitole. En quelques instants, une foule composée de cinq ou six cents personnes s'est mise aux trousses des agents, faisant pleuvoir sur eux les invectives les plus grossières et excitant, par leurs cris, les sept individus à la résistance : « A l'eau ! criaient-ils ; à

l'eau les canailles de sergents de ville ! »

De misérables agresseurs ont lancé des pierres contre eux, et il ne s'est trouvé personne dans cette foule pour protéger les représentants de la force publique et pour leur prêter main-forte.

Seul, un brave militaire du 23^e régiment d'artillerie a prêté un concours dévoué et énergique à la police. L'artilleur Akermann a aidé les sergents de ville à conduire au violon les individus arrêtés, et, force est restée à la loi. L'artilleur Akermann, doué d'une force et d'une vigueur peu communes, a saisi à bras-le-corps un des forcenés et l'a porté jusqu'au Capitole.

Les sept individus arrêtés, dont nous voulons taire les noms à cause des familles auxquelles ils appartiennent, ont été mis à la disposition du commissaire de police du 5^e arrondissement, et de là conduits au parquet du procureur de la République. »

Un orage d'une grande intensité a éclaté de minuit à une heure du matin, sur la commune de Craponne, en Auvergne.

Les éclairs et les formidables éclats du tonnerre se succédaient à des intervalles très rapprochés ; mais la principale détente a eu lieu sur le village de Baissac.

Là, le phénomène s'est manifesté dans des circonstances telles, que nous pensons devoir les relater dans l'intérêt de la science météorologique.

Le fluide électrique a frappé d'abord un grand frêne situé au nord et à 4 mètres de la maison du sieur Mathieu Girard. A la suite de ce choc, une bifurcation de l'étincelle semble s'être produite. Après avoir labouré profondément la terre, l'une des branches, sollicitée par un courant d'air, a pénétré dans la cave de Girard par une petite croisée dont elle a enlevé le grillage ; dans cette cave, plusieurs objets de poterie ont été brisés, et, chose étrange ! les cercles en bois d'un tonneau ont été enlevés sans être brisés, tandis que les cercles en fer de ce même tonneau sont restés intacts. De la cave, la foudre a pénétré dans la cuisine, décroché le balancier de l'horloge, brisé plusieurs assiettes dans le dressoir, et ouvrant, sans fracture, une armoire, elle a enlevé plusieurs pièces de monnaie qui ont été dispersées dans la cuisine, et un portefeuille contenant des valeurs, qui a été ouvert, et le contenu lacéré.

Pénétrant ensuite, par le bas d'une porte, dans la chambre où étaient couchés les époux Girard, elle a soulevé le plancher, brisé en mille pièces quatre sabots et un vase de nuit qui se trouvaient au pied du lit.

Les époux Girard, vieillards septuagénaires, en ont été quittes pour une forte commotion qui les a soulevés, disent-ils, à deux pieds au-dessus de leur lit. Ils n'ont vu aucune lumière, mais ils ont constaté qu'il existait une épaisse et suffocante fumée.

La seconde branche de l'étincelle s'est introduite, toujours dans la maison Girard, par une fenêtre du premier étage qui a été brisée, dans une chambre où couchaient deux jeunes filles, sans produire d'autres dégâts que le bris des vitres ; dans une chambre attenante, occupée par un jeune homme, une montre pendue à un clou a été projetée à l'extrémité de la chambre, sans être brisée. Puis l'élément destructeur a pénétré dans l'écurie de Girard, où se trouvaient six vaches ; deux vaches, placées aux deux extrémités de cette écurie, ont été foudroyées. Il a ensuite visité les maisons attenantes : dans l'écurie de Chevalier, trois vaches ont été tuées ; dans celle de Favérial, trois vaches ont été aussi mortellement atteintes ; et dans sa cave une bombonne remplie de vin a été brisée. Enfin, traversant la rue par une fissure du mur de cette dernière écurie, la foudre a fait une déchirure au portail de Noël Benoit et, arrivée dans son écurie, s'est contentée d'abattre un veau.

FOIRE DE CAHORS, 1^{er} JUIN 1875.

La foire a été très-belle, 600 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire ; beaucoup ont été vendus aux prix de 600 à 1,200 fr. la paire, suivant l'espèce ; les gras destinés à la boucherie ont été vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilos poids vif, 18 chevaux, 14 mulets, 16 ânes, 350 petits cochons, 1,400 moutons ou brebis vendus en grande partie de 15 à 35 fr. la pièce ; les gros destinés à la boucherie vendus de 1 fr. 40 à 1 fr. 45 le kilo, poids vif.

Marché aux grains : — Blé, en vente 800 hectolitres, vendus 600 hectol. prix moyen 18 fr. 25. — Maïs, en vente 250 hect., vendu 200 hectol. prix moyen 11 fr.

Grande diminution sur les marchés précédents, de 1 fr. 90.

Dernières nouvelles

Versailles, 2 juin, soir.

Il se confirme que le gouvernement n'accepte pas l'amendement à la loi des pouvoirs publics, en vertu duquel la convocation de la Chambre serait de droit si un tiers plus un de ses membres la demandait. On croit, par contre, que le gouvernement ne refusera pas son adhésion au nouvel amendement portant que le droit de déclarer la guerre appartient aux Chambres.

Le groupe Lavergne a pris une importante décision. Il s'est prononcé à l'unanimité, moins une voix et deux abstentions, en faveur du scrutin d'arrondissement, en se réservant d'ailleurs, d'examiner les amendements qui seraient compatibles avec le principe adopté. Cette réserve fait assez pressentir la transaction que je vous ai depuis longtemps déjà indiquée comme probable : c'est-à-dire l'adoption du scrutin de liste par arrondissement.

Le rapport de M. Laboulaye sur la loi des pouvoirs publics sera lu vendredi à la commission des Trente et peut-être déposé le même jour sur le bureau de l'Assemblée.

On assure qu'à la suite d'une conférence entre Mgr Dupanloup et M. Laboulaye, il a été convenu que la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur viendrait vendredi.

Dans les cercles de l'extrême droite on dément en termes fort vifs, le bruit répandu hier d'un accord avec la gauche aux termes duquel l'extrême droite se serait engagée à voter pour le scrutin de liste et à appuyer le retrait de la loi des maires à la condition que la gauche donnât ses voix pour un des fauteuils présidentiels à M. Lucien Brun au lieu de M. de Kerdrel.

On annonce la mort de M. Armand Ravelet, rédacteur du *Monde*.

M. de Rémusat est gravement malade d'une fluxion de poitrine.

Le *Temps* publie des informations très précises, sur les derniers conseils des ministres. M. Buffet aurait insisté pour que le cabinet demandât la priorité en faveur de la loi électorale, MM. Dufaure, Léon Say et Decazes auraient demandé, au contraire, que l'on attendit avant de se prononcer, le vote des lois sur les pouvoirs publics et sur le Sénat.

M. le président de la République aurait apporté dans le débat des préoccupations assez conciliantes pour faire revenir M. Buffet sur ses résolutions primitives. Il est permis d'espérer que cette victoire ne sera pas la seule, et que le vice-président du conseil, comprenant les dangers d'une crise ministérielle, et se rangeant à l'avis exprimé par ses collègues, consentira à ne pas poser la question de confiance, à propos de la loi électorale.

Bourse de Paris.

Paris, 3 juin 1875.

Rente 3 p. %	64,60
— 4 1/2 p. %	93,50
— 5 p. %	103,20

Faits Divers

Le capitaine américain Boyton a fait, décidément, une merveilleuse découverte. A l'aide d'un appareil, il a traversé la petite mer qui sépare l'Angleterre de la France.

Dans une première épreuve, il avait du remonter dans le paquebot qui l'escortait, avant de toucher terre. Il était arrivé, après dix-huit heures de traversée, à 6 milles du cap Gris-Nez, et, malgré sa force et son énergie, il n'aurait pas pu surmonter les violents re-

mous de courants portant successivement au S.-O. et au N.-E., entraînant le hardi nageur au large, pour le ramener ensuite à son point de départ. L'atterrissage de cette pointe saillante de la côte de France et des plus difficiles; le littoral de l'Angleterre ne présentait pas, heureusement, les mêmes obstacles.

En conséquence, il est parti de France dans la deuxième expérience qui vient d'avoir lieu. Entré dans les flots, le 28 mai, à 3 heures 9 m. du matin de la petite anse que forment les falaises les plus au sud du cap Gris-Nez, Boyton est arrivé en Angleterre à deux heures trente-huit minutes du matin, dans la nuit du 29; il a donc passé vingt-trois heures et demie dans l'eau, ne se servant presque pas de sa voile, obligé, au contraire, de pagayer constamment en prenant quelques intervalles de repos.

Comme la première fois les courants l'ont porté tour à tour dans le N.-E. de sa route, pour la lui faire dépasser ensuite dans le S.-O. il a décrit comme le navire qui a le vent contraire une ligne loxodromique le portant en avant, en lui faisant décrire les deux côtés d'un triangle rectangle, dont la direction de la route était l'hypothénuse. C'était inévitable et ce que le capitaine avait de mieux à faire, c'était de ne pas chercher à lutter contre ces courants, qui pourtant allaient lui faire faire plus du double du chemin à parcourir.

Cette fois, le succès est complet; le capitaine voulait, avec son appareil, franchir le détroit; il l'a fait, il a mis pied à terre, puis est monté dans le canot du Prince-Ernest, envoyé à sa rencontre, et s'est rendu à bord. Quelques minutes plus tard, il était à l'hôtel à Folkestone, et remerciait les nombreuses personnes qui avaient répondu à son invitation.

Le brave capitaine ne se sentait pas fatigué; il était ravi de son succès.

Les deux épreuves qu'il vient de subir prouvent qu'avec l'appareil du capitaine Boyton, l'homme peut se soutenir sur l'eau très long-

temps sans fatigue, sans ressentir cette humidité de la mer, qui amène dans le corps de l'homme un fatal engourdissement. Comme appareil de sauvetage, on peut dire qu'il réunit les deux conditions qui devraient le faire adopter partout, si son prix, le temps nécessaire à le revêtir au moment d'un danger imprévu, n'en rendaient individuellement l'application difficile.

Au contraire, cet appareil peut être très avantageusement employé à bord ou sur une côte, soit pour aller sauver un homme tombé à la mer par mauvais temps, soit pour aller porter au rivage la corde qui établira la communication. Le capitaine Boyton n'a plus besoin de faire de longues traversées; sous ce rapport, son problème est complètement résolu; il faut maintenant qu'il tente quelques expériences de sauvetage par grosse mer. Tout l'aventure de son appareil est là.

Crédit Foncier de France.

TIRAGE DU 22 JUIN 1875.

Obligations communales 4 % de 1875.

4 lot de.....	400,000 fr.
4 lot de.....	30,000 fr.
4 lots de.....	40,000 fr.
40 lots de.....	3,000 fr.

Obligations foncières 4 % de 1863

1 lot de.....	400,000 fr.
4 lot de.....	30,000 fr.
8 lots de.....	5,000 fr.
30 lots de.....	4,000 fr.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853.

4 lot de.....	400,000 fr.
4 lot de.....	50,000 fr.
4 lot de.....	20,000 fr.

Revue Britannique

50 boulevard Haussmann.
Lire, dans la dernière livraison de la *Revue bri-*

tannique, qui vient de paraître, un article extrêmement remarquable « 1789 et 1875. *Ce temps et le nôtre en France* » dont l'auteur occupe, en Angleterre, une haute position officielle. Tout serait à citer, d'ailleurs dans ce numéro : la biographie de Léonard de Vinci, les coquetteries posthumes de la fameuse Katie King, esprit original qu'évoquent les médiums d'Angleterre et des Etats-Unis, le discours sur les animaux domestiques de l'ancienne Egypte, lu à la séance solennelle de la Société d'acclimation, etc., etc. La *Revue* ne justifie pas seulement son ancienne renommée : elle arrive à la dépasser de beaucoup.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (29 MAI 1875).
Association britannique pour l'avancement des sciences, congrès de Belfast, Sir John Lubbock : Les fleurs sauvages et les insectes. — Lettres physiologiques de M. Carl Vogt. — Revue médicale, de la prophylaxie du choléra d'après l'école de Munich, par le Dr E. Decaisne. — Bulletin des sociétés savantes, Société d'anthropologie de Berlin, Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique, Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie, par M. Maxime du Camp; — Annales agronomiques, par M. P.-P. Deherain. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (29 MAI 1875).
Diplomates contemporains, le prince Gortchakow par M. Van den Berg. — Les premières journées de la révolution, lettres inédites d'un Constituant, par M. Alphonse Ledru. — Historiens français contemporains, M. P. Lanfrey, son *Histoire de Napoléon I^{er}* le cinquième volume, par M. Eugène Despois. — La philosophie du droit, II. Le droit romain dans les temps modernes, par Madame C. Coignet. — Cause littéraire, poètes contemporains, M. Guy de Beauport : *Ideal et nature*. — M. Jules Breton : *Les champs et la mer*. — M. H. Cazalis : *l'illusion*. — M. Paul Bourget : *La vie inquiète*. — Questions scolaires, La géographie de l'Allemagne apprise en allemand, par M. Ph. Kuhff. — Notes et impressions par X***. — La semaine politique.
On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.
Chaque journal : Paris, Six mois 42 fr. Un an 20

fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.,
Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr.,
Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.
Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du no 27.
Texte : L'éducation suivant Rabelais, par M. Champfleury. — Physiologie de l'éventail, par Louis Rozier. — Le Salon de 1875, par M. Gabriel Lafaille. — La fine bouteille, par M. J. T. — La Blanche, par M. P.
Gravures : En chasse, repos! Dessin original de Simmler. — Eventail de la marquise de Pompadour. (Collection de Madame Achille Jubinal). — La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste. — Tableau de M. W.-A. Bouguereau (reproduit avec l'autorisation MM. Goupil et Co, seuls propriétaires du droit de reproduction). — La fine bouteille.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr.
Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE.
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Bottes, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût.
Maison de Fabrication **ROBERT AMIET** l'École d'Horlogerie
Gr^{de}-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.
Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant A. Layton.

FLEURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES. DÉVANTS D'AUTELS. GARNITURES




MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux
Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

AVIS
M^{ME} V^E ANDRAL
A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de Mme V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.
On trouvera chez elle : **chevaux et voitures à volonté.**
A VENDRE
UNE VOITURE
dite Américaine
S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS.
On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

L'ABEILLE
SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE
Fondée en 1856 au capital de huit millions
En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions
Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.
Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.
L'Abaille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.
Garantie : 27 millions — Capital social : 42 millions — Primes en portefeuille : 45 millions

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE
MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au **Grand Café Divan**, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.
Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle **Glace** à des prix très-modérés.
Expéditions
Le 14 juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des
BÈGUES
professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

• **ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.**

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC
AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE
RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,
Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.
Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.
On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.
Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

A VENDRE
Pour cause de décès
Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.
S'adresser à Madame veuve COSSÉ, à Lalbenque.